

Réunion du Comité Syndical du 30 janvier 2019

Convoqué le vingt-trois janvier deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le trente janvier deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-dixième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

90^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Martine FAUCHER
Monsieur Jean-Paul FAURE
Madame Hélène FEDERSPIEL
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Nathalie MARIN
Monsieur Christian MÉLIS
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marc MORVAN

À

Monsieur Michel PROSLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20190130-612-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2019

Étaient excusés / absents :

Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

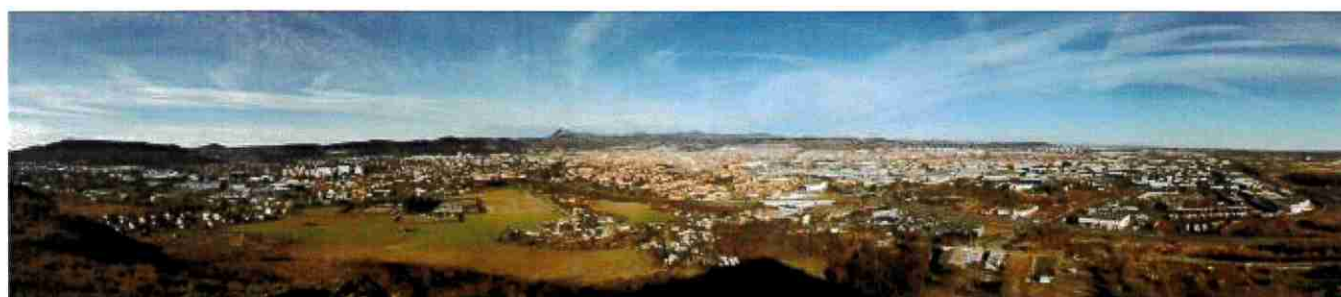
PREAMBULE

Les origines du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est **original en ce qu'il allie une métropole et des espaces périurbains et ruraux dynamiques**. Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie de 420 000 habitants.

Le projet du Grand Clermont a d'abord été traduit dans une charte de Pays. Il s'est par la suite approfondi avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), grâce au concept **de métropole en archipel**.

Afin de renforcer ce lien urbain-rural, la conférence des Présidents d'octobre 2018 a décidé d'établir une charte de gouvernance qui permette d'aboutir à des décisions partagées et donne toute sa place de cette instance politique.



© Nicolas ANGLADE

L'assise juridique du Grand Clermont

Le syndicat a fortement évolué depuis sa création : de SIEPAC, en charge du schéma directeur de 1995, il est devenu un Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Profitant de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le syndicat mixte a été transformé le 16 octobre 2014 en **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)**. Il est l'un des plus importants de France sous ce statut.

Cette transformation a apporté plusieurs changements sur un plan fonctionnel : le renforcement du Conseil de développement, la mise en place d'une Conférence des Maires et de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services. À ce titre, un service d'instruction du droit des sols mutualisé a vu le jour pour environ la moitié des communes du Grand Clermont. De même, notre syndicat assure la maîtrise d'ouvrage, par délégation, d'une voie verte le long de l'Allier.

Les membres du Grand Clermont

Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 10 mars 2016, le **Grand Clermont compte désormais quatre EPCI** et 105 communes :

- **Clermont Auvergne Métropole** issu de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine d'abord, puis en Métropole à partir du 1^{er} janvier 2018, sans évolution de périmètre : 21 communes, 284 672 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** issu de la fusion des communautés de communes de Volvic Sources et Volcans, Riom communauté et Limagne d'Ennezat : 31 communes, 64 907 habitants
- **Mond'Arverne** issu de la fusion des communautés de communes des Cheires, de Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté, avec le départ de la commune du Vernet-Sainte-Marguerite du côté du Massif du Sancy : 28 communes, 39 544 habitants
- **Billom Communauté** issu des fusions de Billom St Dier Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier : 26 communes, 25 467 habitants



Le fonctionnement du PETR

Le syndicat du Grand Clermont est désormais administré par un **comité syndical de 64 élus** (contre 76 auparavant) suite aux fusions d'EPCI. Il fonctionne avec 1 Président, 8 vice-Présidents, 1 bureau et des commissions thématiques (commissions SCoT, Habitat et Déplacement, Tourisme, Val d'Allier, Attractivité, un Comité consultatif du commerce...). L'Assemblée a été réinstallée en juin 2017.

Président : Dominique ADENOT

1^{er} vice-Président : Pierre PECOUL en charge de l'urbanisme commercial

2^{ème} vice-Président : Gérard GUILLAUME en charge de l'application du droit des sols et de la démocratie de proximité (Conférence des Maires)

3^{ème} vice-Président : Gilles PAULET en charge du projet de revalorisation du Val d'Allier (voie verte, Leader)

4^{ème} vice-Président : Jean-Pierre BUCHE en charge du SCoT, du Projet Alimentaire Territoire et du plan de paysage

5^{ème} vice-Président : Roger GARDES en charge du développement touristique

6^{ème} vice-Président : Blandine GALLIOT en charge de l'habitat et des déplacements

7^{ème} vice-Président : Marc REGNOUX en charge l'attractivité du territoire (accueil de nouvelles populations, image du territoire, prospection de nouvelles activités)

8^{ème} vice-Président : Dominique GUELON en charge du suivi des projets du Conseil de développement (CEPPPIA) et de la veille sur les appels à projets et politiques contractuelles.

En 2018, se sont tenus 5 bureaux et 5 comités syndicaux.

Un conseil de développement territorial est adossé au Grand Clermont.

En 2018, l'équipe du Grand Clermont se composait de **15 collaborateurs** (parmi lesquels 14 effectifs permanents) répartis autour de **2 pôles « urbanisme » et « développement »**, comme suit :

- > 1 ETP relatif à la Direction de la structure ;

Pôle développement

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle de développement du Grand Clermont ;
- > 1 ETP sur la gestion RH et administrative de la structure ;
- > 1 ETP sur le dispositif expérimental d'accueil de nouvelles populations et de détection de nouveaux potentiels d'activités
- > 1 ETP sur l'animation, la gestion administrative, la communication et la coopération du programme Leader
- > 1 ETP sur la gestion administrative, financière et pré-instruction règlementaire du programme leader
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

Pôle urbanisme

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle urbanisme du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la coordination du service ADS ;
- > 1 ETP sur le secrétariat du service ADS et la gestion comptable de la structure.
- > 4 ETP sur l'instruction des actes d'urbanisme ;

ORGANIGRAMME DU GRAND CLERMONT



Les ressources financières

Depuis 2013, le **taux de cotisation est inchangé à 1,70 €** par habitant. Il serait proposé de le maintenir pour l'année 2019.

Des financements complémentaires ont toujours été mobilisés auprès de l'Europe, de l'État, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil Régional

Pour l'année 2018, le Grand Clermont a bénéficié du concours du **Conseil départemental** à hauteur de 21 000 € au titre de la mise en œuvre du SCoT.

Le Grand Clermont a été retenu en 2018 à l'**appel à projet Massif central 4^{ème} génération projets « Relever le défi démographique en Massif central »**, dans le cadre d'une candidature collaborative avec Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans, bénéficiant ainsi d'un **soutien financier de l'Europe de 100 003 €** pour un budget prévisionnel de 238 614 € sur la période 2018-2020.

Il a également été **sélectionné en novembre 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire** parmi les 15 projets retenus à l'échelle nationale pour un projet de **plan paysage en entrée sud de l'agglomération clermontoise**, lui assurant un financement de 30 000 €. Des financements complémentaires ont été sollicités auprès du FEADER (programme Leader du Grand Clermont)

Il avait été sélectionné dans le cadre d'une candidature conjointe avec le PNR Livradois Forez à l'**appel à projet alimentaire territorial (PAT) en 2017**, bénéficiant ainsi de **40 000 € d'aides du Ministère de l'Agriculture et de l'ADEME**. Des financements complémentaires ont été sollicités auprès du FEADER (programme Leader du PNR).

La **sélection du Grand Clermont au Contrat de ruralité 2017-2020** a assuré pour 2018 un soutien financier de **680 000 € aux territoires du Grand Clermont** pour les projets suivants : Construction de quatre maisons d'habitation pour l'accueil familial de personnes âgées "Génération solidaire" à Fayet-le-Château » (phase 2) ; création d'une maison de service incluant le siège du nouvel EPCI Billom communauté ; aménagement du centre bourg de Bouzel ; construction d'un restaurant scolaire à Chanonat ; revitalisation du centre-bourg du Crest ; amélioration énergétique de la salle de réunion du foyer rural de Cournois ; création d'un pôle administratif à St Georges-sur-Allier ; création d'une maison médicale aux Martres d'Artière.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme **territoire Leader** en 2015 et s'est vu attribuer une enveloppe de 3 041 372 € pour la période 2016-2020, qui bénéficie aux collectivités et porteurs de projets sur l'axe Allier (périmètre des anciens EPCI d'Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier et Mur-ès-Allier).

Une subvention de 1 143 896 € a été accordée par la Région Auvergne pour financer les **travaux d'aménagement de la voie verte le long de l'Allier** entre Authezat et Pont du Château, dont 943 896 € proviennent du dispositif « plan cyclable » du Conseil régional et 200 000 € du volet multimodal du CPER Auvergne 2015-2020. Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes a réservé une enveloppe supplémentaire pour de projet de 893 836 €. Le Plan Loire Grandeur Nature a accordé en 2016 une aide de 994 860 € pour compléter le financement de la voie verte, sachant que le Conseil Départemental contribue au projet par un apport en ingénierie et une prise en charge d'études complémentaires.

Enfin, le Programme d'Investissement d'Avenir avait attribué en 2016 à l'**Ecocité Clermont métropole** une enveloppe de 7 238 000 € pour la réalisation des actions sélectionnées dans le cadre de la seconde tranche du programme « Ville de demain » ; un dossier qui a été depuis transféré à la métropole.

Ainsi, depuis le début de ce mandat, ce sont environ **15 millions d'euros** de subventions qui ont été obtenues pour le territoire du Grand Clermont.

BILAN 2018- PERSPECTIVES 2019

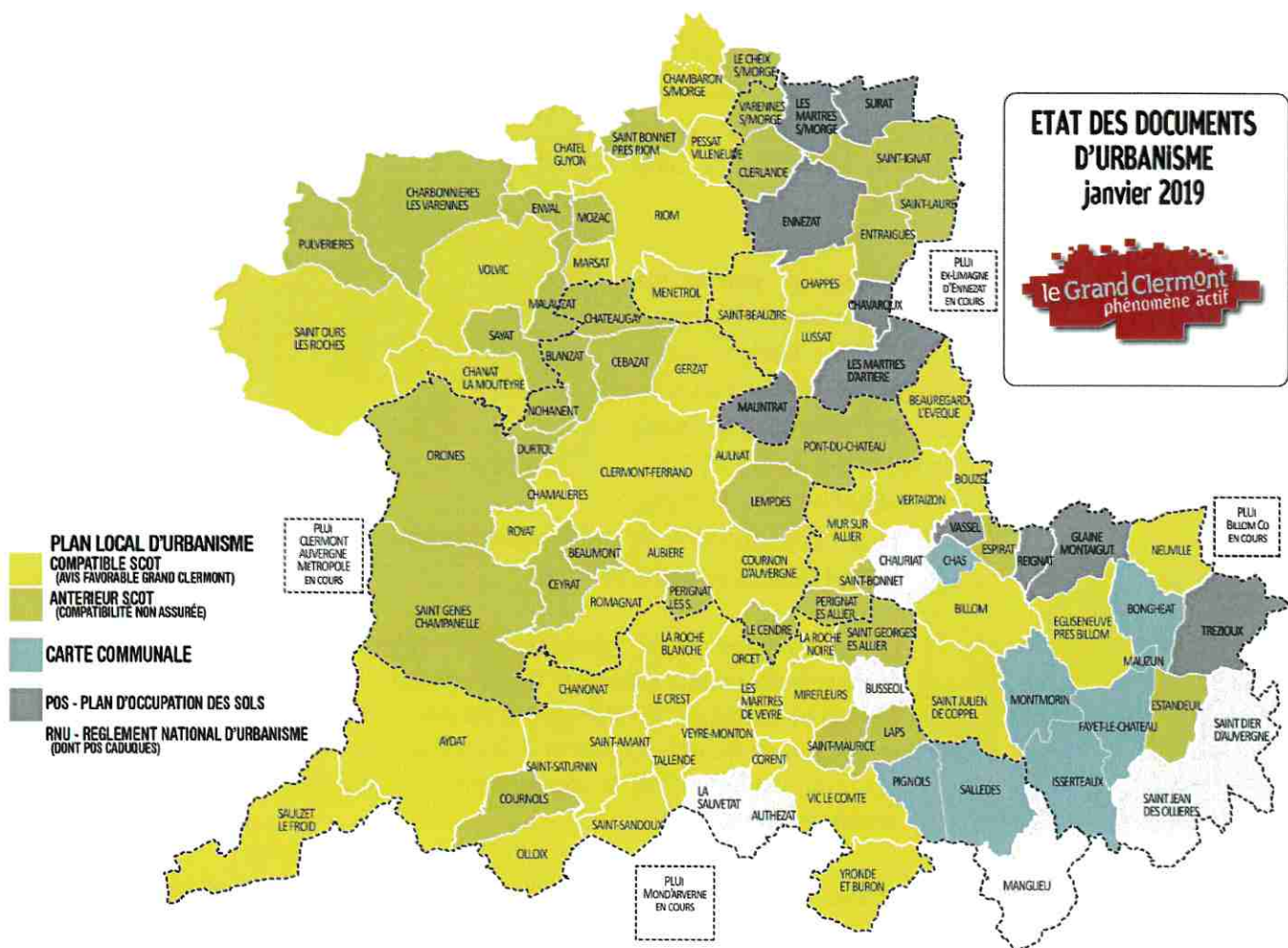
I. Le pôle urbanisme

I.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

VP : Jean-Pierre BUCHE

La mise en œuvre du SCoT

L'accompagnement des communes et des intercommunalités s'effectue dès l'amont des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme locaux, par la rédaction d'une « note de déclinaison » du SCoT. Suivent ensuite l'accompagnement technique au fur et à mesure de la procédure (diagnostic, PADD, zonage, règlement) et enfin l'avis final qui est délivré dans un délai maximal de 3 mois pour les PLU, 2 mois pour les PLH et 1 mois pour les PA/PC de plus de 5000 m² de surface de plancher. Les avis font l'objet d'une analyse technique préalable et un passage en commission SCOT.



En 2018, le Grand Clermont a été mobilisé sur :

- le suivi des démarches de PLU/PLUi (réunions techniques et COPIL) : PLUi de Billom Communauté et de Mond'Arverne, PLU d'Aubière, Beaumont, Billom, Cébazat, Chambaron-sur-Morge, Chanat la Mouteyre, Charbonnières les Varennes, Lempdes et Malauzat. Il faut noter une baisse d'activités sur cet aspect de la

mission (une quinzaine de réunion contre une quarantaine en 2017) du fait de l'émergence des PLUi et de l'aboutissement progressif des démarches de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

- **le suivi des procédures de PLH/Projet de territoire/PDU/et PCAET/** : PDU de l'agglomération clermontoise, PLH de Mond'Arverne et Riom Limagne et Volcans, PCAET et du Projet de territoire de Mond'Arverne.
- **le suivi des études opérationnelles** : l'Écobourg de Saint-Genès-Champanelle, l'évolution de Vulcania, l'étude des centres bourgs de Billom, Bouzel, Enval, Volvic, et Sayat, ainsi que les réflexions sur la Plaine de Sarliève avec notamment les aménagements des zones d'activités de Clermont Métropole, ainsi que les 2 études « friches » de Clermont Métropole et Riom Limagne et Volcans.
- Les études de prospective, le pôle ingénierie, le suivi des observatoires, des SCOT voisins, les diagnostics agricoles, les réunions techniques avec l'État ou les Ateliers Ruraux d'Urbanisme...

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le PETR du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU, des PLH, des permis de construire ou d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher.

En 2018, des avis ont ainsi été rédigés :

- **Analyse de la compatibilité des PLU /PLUI (avis PPA arrêt des PLU/carte communale)** : Chanat-la-Mouteyre, Billom, Mirefleurs, Vassel, Durtol, Vic-le-Comte, Lempdes, Charbonnières les Varennes, ainsi que le PLUI de Limagne d'Ennezat
- **Analyse des PLH** : Le PLH de Mond'Arverne
- **Analyse des permis d'aménager / permis de construire** : stade Philippe Marcombes à Clermont-Ferrand, ZA La Méridienne à la Roche Blanche, ZA de l'Angaud à Billom, lotissement Allées du Planat à Vic-le-Comte, PA Haut des Creux à Châtel-Guyon, lotissement du moulin d'eau à Riom, Lotissement le Grand Saint-Paul à Mozac, Lotissement le clos de l'Ambène à Mozac,



projet Oradou/lafayette à Clermont-Ferrand, ainsi qu'un PC sur le site de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand.

La commission SCoT, présidée par Jean-Pierre BUCHE, se réunit mensuellement pour examiner les avis techniques formulés. Elle convie les Maires ou Présidents d'EPCI concernés par un PLU ou un PLH à y participer, ce qui donne lieu bien souvent à des échanges d'une grande richesse. Au cours de l'année 2018, la commission s'est réunie 9 fois avec une forte mobilisation des élus.

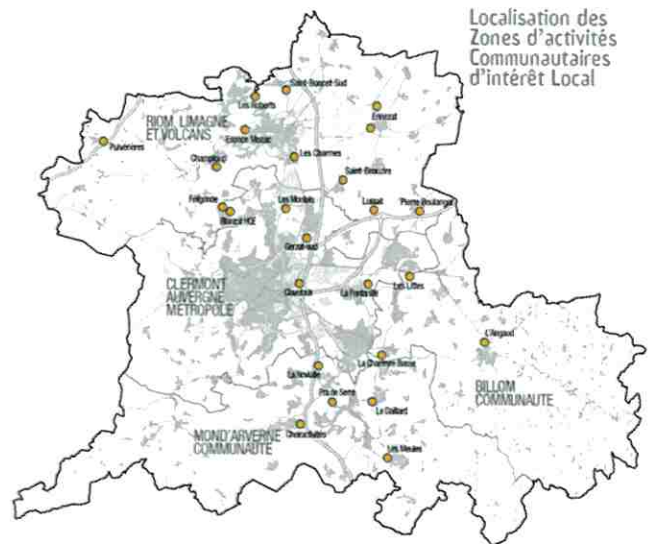
Ce travail d'accompagnement des communes et intercommunalités à la mise en œuvre du SCoT est appelé à se poursuivre en 2019.

L'évolution du SCoT

Le SCoT fait actuellement l'objet d'une procédure de modification, la cinquième, pour adapter les tableaux de surface des zones d'activités de Mond'Arverne communauté à sa nouvelle stratégie économique.

Ce projet de modification concerne :

- la zone d'activités de la Novialle (La Roche Blanche) dont les surfaces de la phase 2 seraient transférées vers la phase 1 (8.5ha) afin de permettre leur aménagement à court terme ;
- la zone de Pra de Serre (Veyre-Monton) dont les surfaces de la phase 2 seraient transférées vers la phase 1 (3.5ha) afin de permettre l'extension des activités de la société MS ;
- la zone Cheiractivités (Tallende), dont la phase 1 serait diminuée de 12ha au profit de la phase 2, en l'absence de projet suffisamment avancé, afin de respecter l'équilibre global entre les zones aménageables à court terme et celles à moyen terme.



Vers de nouvelles évolutions du SCoT en 2019 ?

Le SCoT devrait connaître de nouvelles évolutions en 2019. En effet, le **DAAC** (cf. ci-après), pour devenir opposable, nécessitera une procédure de modification du SCOT.

De la même façon, le plan de paysage (cf. ci-après) dont le Grand Clermont a été lauréat de l'appel à projet lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire pourrait également faire l'objet d'une modification du SCOT si l'avancée du projet le permet.

De même, le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** avait fixé les grands objectifs de protection de la biodiversité en Auvergne, selon une entrée éco-paysagère. Le SCoT du Grand Clermont devrait en principe intégrer ces données et ainsi approfondir le volet environnemental du DOG (Document d'Orientations Générales). Sachant que le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en cours d'élaboration par la Région Auvergne Rhône-Alpes, est appelé à se substituer au SRCE, il conviendra d'aviser s'il est opportun ou pas d'ouvrir ce chantier en 2019.

Une réflexion sur les **carrières** doit être menée dès le début d'année 2019, notamment afin de s'inscrire dans un calendrier préalable au schéma régional des carrières. En effet, la loi a confié au Préfet de région l'élaboration et l'approbation d'ici décembre 2019 du schéma régional des carrières.

Ce schéma doit définir les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Toutes les autorisations de carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes devront être compatibles avec ce schéma une fois approuvé.

Enfin, en l'absence de révision générale, l'année 2019 pourrait être mise à profit pour préparer un saut qualitatif en matière de développement urbain. En effet, le SCOT formule des objectifs en la matière, mais force est de constater que le temps a manqué jusqu'à présent pour travailler sur un socle commun dont les territoires pourraient s'emparer afin de faire évoluer les pratiques. De même, des outils pourraient être constitués afin d'intégrer dans les futurs PLUI des exigences en matière d'insertion paysagère par exemple.

Le DAAC

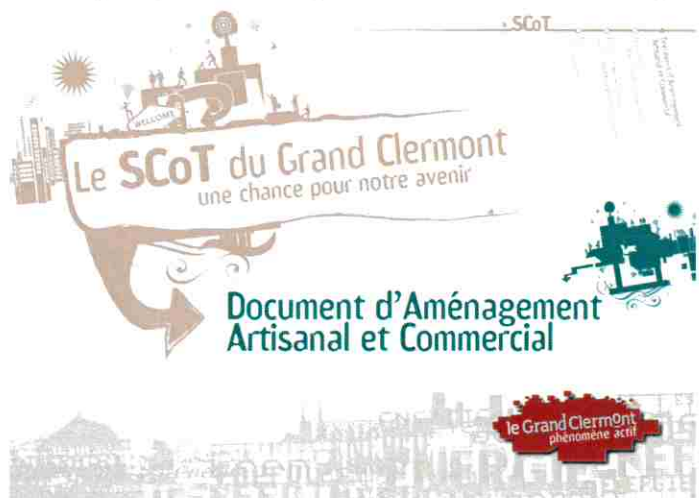
Pour mémoire, la CCI Auvergne a réalisé en 2014 une analyse fine de la structure commerciale du Grand Clermont, des flux de consommation, des évolutions du plancher commercial, des nouvelles façons de consommer... Le cabinet Bérénice l'a qualifié sous un angle comparatif et prospectif.

Il ressortait de ce diagnostic que l'appareil commercial du Grand Clermont a su se moderniser sur la précédente décennie, lui assurant un rayonnement métropolitain, mais qu'il existe un risque de « surchauffe ». La multiplication des mètres carrés commerciaux (+ 100 000m² en huit ans), en période de stagnation voire de régression de la consommation, fait ainsi peser un risque de développement de locaux vides (quand 40 000 m² sont créés, 20 000 disparaissent) voire de friches.

Le SCoT s'était fixé l'objectif de maintenir une activité commerciale d'échelle régionale tout en préservant les commerces de proximité de nos quartiers et de nos bourgs. La démarche de DAC était aussi l'occasion d'aller plus loin, de réinterroger les créations ou extensions de nouveaux pôles, de s'interroger sur la restructuration des pôles commerciaux existants, les équilibres entre les centres villes ou centres bourgs et les périphéries, de fixer des règles communes à même de guider les décisions en CDAC...

Plusieurs événements sont venus bousculer le cahier des charges initial. Tout d'abord des changements législatifs, avec la suppression des DAC par la loi ALUR le 20 juin 2014, puis leur réintroduction sous une forme facultative et élargie à l'artisanat par la loi Pinel du 18 juin 2014. Aussi, l'Assemblée renouvelée du Grand Clermont après les élections de mars 2014, a été amenée à se réinterroger sur la poursuite de la démarche lors du Comité syndical du 2 décembre 2014. Elle a décidé de poursuivre la démarche malgré le caractère facultatif des DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial).

De récentes évolutions législatives, avec la loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN), donnent raison à une telle décision puisque le DAAC retrouve son caractère obligatoire.



Le travail s'est ainsi poursuivi avec la consolidation du diagnostic, sous une approche urbaine et paysagère par l'urbaniste Claire Schorter, sur 5 sites témoins (Cap Sud/Pardieu et les centres ville de Chatel, Ennezat et Riom) et la phase préconisation, accompagnement des documents constitutifs du DAAC, sous la forme d'un document à tiroirs. Faute de consensus politique, la démarche de DAAC s'était interrompue.

En parallèle, Clermont Auvergne Métropole avait engagé en 2015, avec le bureau d'étude CERCIA, une étude similaire afin de définir une vision politique partagée de l'urbanisme commercial entre les Maires de l'agglomération. Le bureau d'étude SCET a été chargé de formaliser une contribution au DAAC, approuvée par l'Assemblée fin 2017. Dès lors, la Conférence des Présidents a acté le fait de finaliser un DAAC au 1^{er} semestre 2018.

La réflexion portant sur le DAAC a donc été réengagée par le Grand Clermont en début d'année 2018. Une commission co-présidée par Pierre PECOUL et Jean-Pierre BUCHE s'est constituée autour d'élus et de techniciens des EPCI et de la CCI. Ses travaux de février à juin lui ont permis d'examiner les dispositions réglementaires, le diagnostic et ses mises à jour, les expertises des bureaux d'étude Bérénice, Cercia et SCET, une analyse comparative des contenus des DA(A)C de Grenoble, Rennes, Montpellier et Nantes-St Nazaire, la vision ou stratégie commerciale

de chaque EPCI, des esquisses de cartographies, sommaire et rédactions. Les compétences de Robert LEMOIGNE du cabinet CERCIA ont été sollicitées pour accompagner et réguler les débats.

Ainsi, l'ensemble des EPCI a été destinataire mi-juin d'un projet de DAAC portant deux grandes ambitions :

- accueillir en priorité les activités et emplois commerciaux dans les centres villes et centres-bourg. Le commerce doit reprendre toute sa place dans la vie urbaine, pour répondre aux besoins quotidiens des populations ;
- Privilégier les requalifications de zones commerciales aux extensions, qui ont besoin d'être repensées. Elles sont en effet le résultat d'un développement ancien, rapide, le long des axes routiers, sous forme d'opérations sédimentées, sans plan d'ensemble, ni qualité architecturale. Requalifier / optimiser le tissu urbain existant est aussi un moyen de mieux protéger les terres agricoles.

Les avis des EPCI ont été réceptionnés entre juillet et décembre 2018, donnant globalement leur aval sur le projet tout en sollicitant des ajustements ; ceux-ci seront débattus fin janvier 2019. S'en suivra une phase de concertation avec les opérateurs commerciaux et le comité consultatif, une consolidation juridique du document, avant la finalisation du dossier et le lancement d'une procédure de modification du SCoT (automne 2019).

Le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont

Le Grand Clermont, en qualité de maître d'ouvrage du SCOT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les projets de création ou d'extension de surface commerciale, de plus de 1 000 m², localisés sur son territoire. Il faut préciser que les décisions des CDAC reposent sur des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs et non plus, comme par le passé, sur des motifs de concurrence commerciale.



En 2015, la loi « Pinel » du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, est entrée en vigueur, renforçant la présence des collectivités locales en CDAC (entrée du Conseil Régional notamment), et ayant pour conséquence de fusionner les procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale. En effet, un permis de construire relatif à la création ou l'extension de m² de surface commerciale ne pourra désormais être délivré que si la CDAC ou la CNAC a émis un avis favorable.

Dans un souci de développement harmonieux, le Grand Clermont a créé en 2009 un Comité Consultatif du Commerce qui se réunit avant chaque CDAC et permet de croiser les regards entre le territoire concerné par le projet (commune, EPCI), éventuellement un territoire voisin impacté par le projet (commune, EPCI), les consulaires (CCI, Chambre des Métiers, CRCI Auvergne), le Conseil départemental, le Conseil régional et d'autres partenaires (ADEME, Aduhme, CAUE). Ce Comité consultatif a pour rôle d'éclairer les avis des collectivités locales en CDAC.

La CDAC s'est réunie 5 fois en 2019 pour examiner 6 projets (un nombre de dossiers en baisse par rapport à 2017 qui avait couvert 12 dossiers) :

- le 2 février pour examiner favorablement le transfert-extension de 2 442 m² (et de son drive accolé de 253 m²) d'un magasin à l'enseigne SUPER U, situé sur la ZAC les Meules à Vic le Comte,
- Le 28 avril pour examiner défavorablement la création d'un magasin LIDL de 1 421 m², situé ex RN9-RD2009 à Cébazat,

- le 27 juillet pour examiner favorablement l'extension de 653 m² d'un magasin à l'enseigne AUCHAN, situé avenue du commandant Berrier aux Martres de Veyre,
- le 27 juillet pour examiner favorablement la création d'un ensemble commercial de 4 785 m² par partition d'un magasin de 2 385 m² à l'enseigne FLY et d'un magasin de 2 400 m² à l'enseigne « Maison Dépôt », situé avenue de l'Europe à Lempdes
- le 4 septembre pour examiner favorablement l'extension de 335 m² d'un magasin à l'enseigne « Un air de voyage » afin d'intégrer l'enseigne Xooon, situé rue Eiffel à Cournon d'Auvergne,
- le 28 novembre pour examiner défavorablement la création d'un magasin ALDI de 999 m², situé avenue de l'Europe à Pont du Château,

À noter que 4 décisions sur 5 de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) en 2018 ont confirmé celles prises en CDAC :

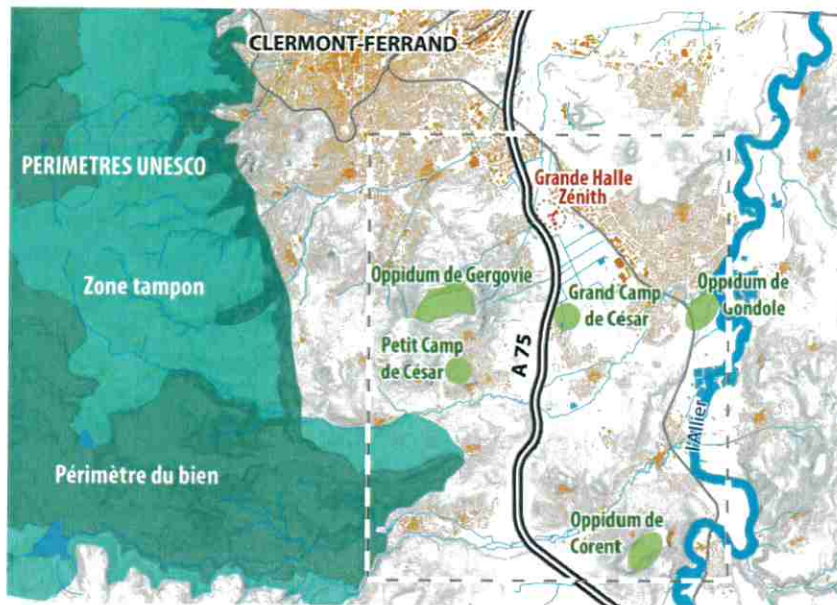
- la SCI « Song SAA », qui avait eu un avis défavorable en CDAC le 8 décembre 2017 pour son projet d'extension d'un ensemble commercial par une cellule de vente de 500 m² pour l'enseigne de boulangerie « Marie Blachère », situé route de Ménétrol à Riom, a vu sa demande de recours déboutée le 15 mars 2018 ;
- Le recours de la SAS Ysiodis (Carrefour Issoire) contre la décision favorable de la CDAC du 2 février 2018, autorisant le transfert-extension d'un SUPER U à Vic le Comte, n'a pas obtenu gain de cause ;
- la SNC Lidl, qui avait eu un avis défavorable en CDAC le 28 avril 2018 pour son projet à Cébazat, l'a vu confirmer en CNAC ;
- la demande d'extension du centre commercial Cora de 2 945 m² (6 boutiques, 2 moyennes surfaces et 6 kiosques) à Lempdes qui avait reçu un avis défavorable en CDAC le 16 novembre 2017, a été autorisé par la CNAC du 1er mars 2018 ;
- Le recours de la SNC Lidl contre l'avis favorable de la CDAC autorisant l'extension de 653 m² du magasin Auchan aux Martres-de-Veyre, à dominante alimentaire, a été jugé irrecevable.

I.3. Le plan de paysage

VP : Jean-Pierre BUCHE

A l'interface entre la Chaîne des puys/Faille de Limagne et le Val d'allier et traversée par l'A75, l'entrée sud de l'agglomération clermontoise concentre un grand nombre d'enjeux : protection et valorisation d'un passé historique, archéologique et géomorphologique avec les oppidums de Gergovie, Corent et Gondole ; zone de flux avec l'élargissement de l'A75, pression urbaine avec des projets de développement économique (ZA, Grand Halle) et d'habitat (lotissement) ; protection et transition agricole...

Aussi, la démarche plan paysage est apparue comme le moyen de mettre en dialogue les différents acteurs et de chercher à se doter d'une vision partagée. Soutenue par le Préfet, une candidature dans le cadre d'un appel à projet national, a été bâtie prenant appui sur les réflexions d'une journée itinérante co-organisée avec la DDT et la DREAL en avril 2018, et retenant comme point d'entrée l'universalité de notre passé. Le projet du Grand Clermont a été sélectionné aux côtés de 15 lauréats par le Ministère de la transition écologique et solidaire le 22 octobre 2018.



Dès lors, le plan de paysage devra nous aider à construire collectivement un récit intégrant l'universalité de notre passé (géologie, archéologie, histoire...), imaginer les outils qui permettront de le traduire dans le paysage et les projets d'aménagement, créer une impulsion dans laquelle acteurs et habitants pourront se reconnaître et se projeter. Le plateau de Gergovie se pose en pièce maîtresse de ce territoire plus vaste, contrasté, aux enjeux parfois contradictoires. Il faudra pour demain, dès aujourd'hui, faire des choix. Qu'est-ce qui fait la qualité de ce paysage, quelle valeur donnons-nous à notre histoire, comment la mettre en lumière et la rendre visible au plus grand nombre, tout en répondant aux exigences de nos contemporains..., voilà quelques questions auxquelles il conviendra de répondre. La démarche s'opérera en deux temps :

- La première phase devra permettre de faire des choix sur ce qui sera protégé ou amplifié, définir les grandes lignes paysagères (entités paysagères, palette, repères, dégagement de vues, points noirs, espaces de transition...), explorer des pistes comme par exemple le land art, comme le moyen de rendre visible le passé, de suggérer l'invisible...
- La seconde phase permettra de plonger dans des problématiques plus locales, identifiées comme prioritaires, tels que la lutte contre l'enfrichement par la réintroduction de vignes ou d'arbres fruitiers sur les coteaux, en lien avec le PAT ; les principes d'insertion architecturale des bâtiments industriels, commerciaux, pavillonnaires (formes, orientation, texture, couleur, adaptation à la topographie...). Des livrables seront attendus sous forme de schéma de principe, de plan d'actions et d'outils de vulgarisation.

Une consultation sera lancée au premier trimestre 2019 pour s'adosser les compétences d'un bureau d'études dont le mandataire devra être un paysagiste concepteur. Le Grand Clermont bénéficie pour la démarche d'une subvention de 30 000 €.

I.4. Le Service d'instruction des autorisations d'urbanisme

VP : Gérard GUILLAUME

Le périmètre du service ADS du Grand Clermont a évolué au 1er janvier 2018 avec l'intégration de 9 communes (ex Mur es Allier et ex Allier Comté) et le départ de 14 autres (ex Limagne d'Ennezat). Ces modifications font suite aux fusions d'EPCI intervenues en 2017. Aussi, le service ADS du Grand Clermont assure dorénavant l'instruction du droit du sol pour les communes de Billom Communauté et Mond'Arverne dotées d'un document d'urbanisme, soit

49 communes. Les communes de l'ex-territoire de Limagne d'Ennezat ont rejoint le service instructeur de Riom Limagne et Volcans.

Ces évolutions ont nécessité un compagnonnage de la part du responsable de service et d'un instructeur auprès de RLV, afin d'optimiser la transmission des dossiers entre les deux services et d'assurer la formation du nouvel instructeur. Les secteurs d'instruction ont également été revisités afin d'équilibrer les plans de charge. Les permanences ont été maintenues aux sièges et sièges annexes des communautés de communes, une fois par mois. Depuis septembre, certaines permanences se tiennent les mardis matin au lieu des mercredis matin, sans que cela n'ait d'incidence sur la fréquentation. Cette modification, concertée avec les Présidents d'EPCI, fait suite à la mise en place d'un dispositif de télétravail pour deux agents.

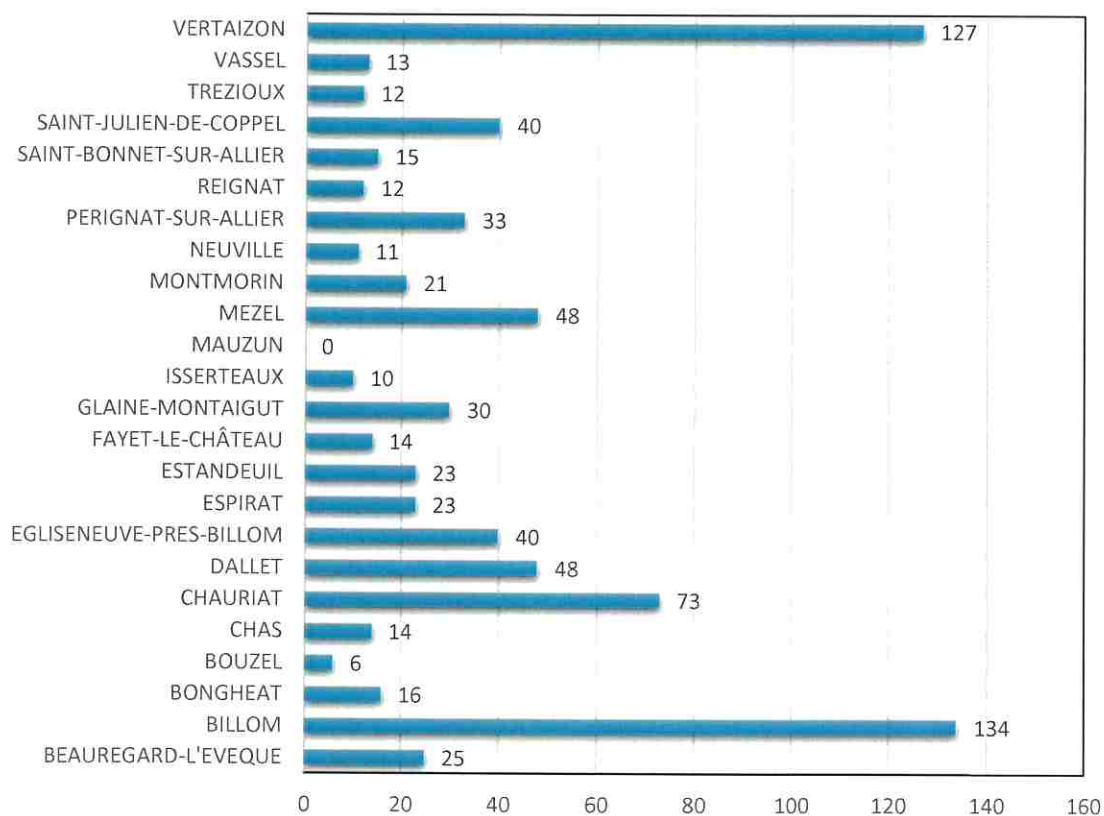
En sus des 80 personnes reçues en permanence, plus d'une centaine de rendez-vous a été assurée au siège du PETR, liés le plus souvent à des problèmes d'incompatibilités entre le projet et les règles d'urbanisme, pour lesquelles des solutions sont recherchées en concertation avec les pétitionnaires et les communes. De nombreux appels téléphoniques permettent également de conseiller les communes et des pétitionnaires. Par ailleurs des visites de terrain ont été effectuées lors de projets particuliers comme les lotissements ou à la demande d'élus. Le service instructeur a apporté ses conseils sur les règlements d'urbanisme de PLU de la Sauvetat et du PLUi de Billom Communauté.

La charge de travail est en léger retrait par rapport à 2017. Mais le nombre de dossiers mensuel reste élevé : 185 dossiers (calcul fait sur 11 mois) soit plus qu'en 2016 (179 dossiers). Cela représente environ 555 actes par an et par instructeur. Pour rappel, le service a été mis en place sur la base de 350 actes pondérés par instructeur soit 456 actes par an et par instructeur.

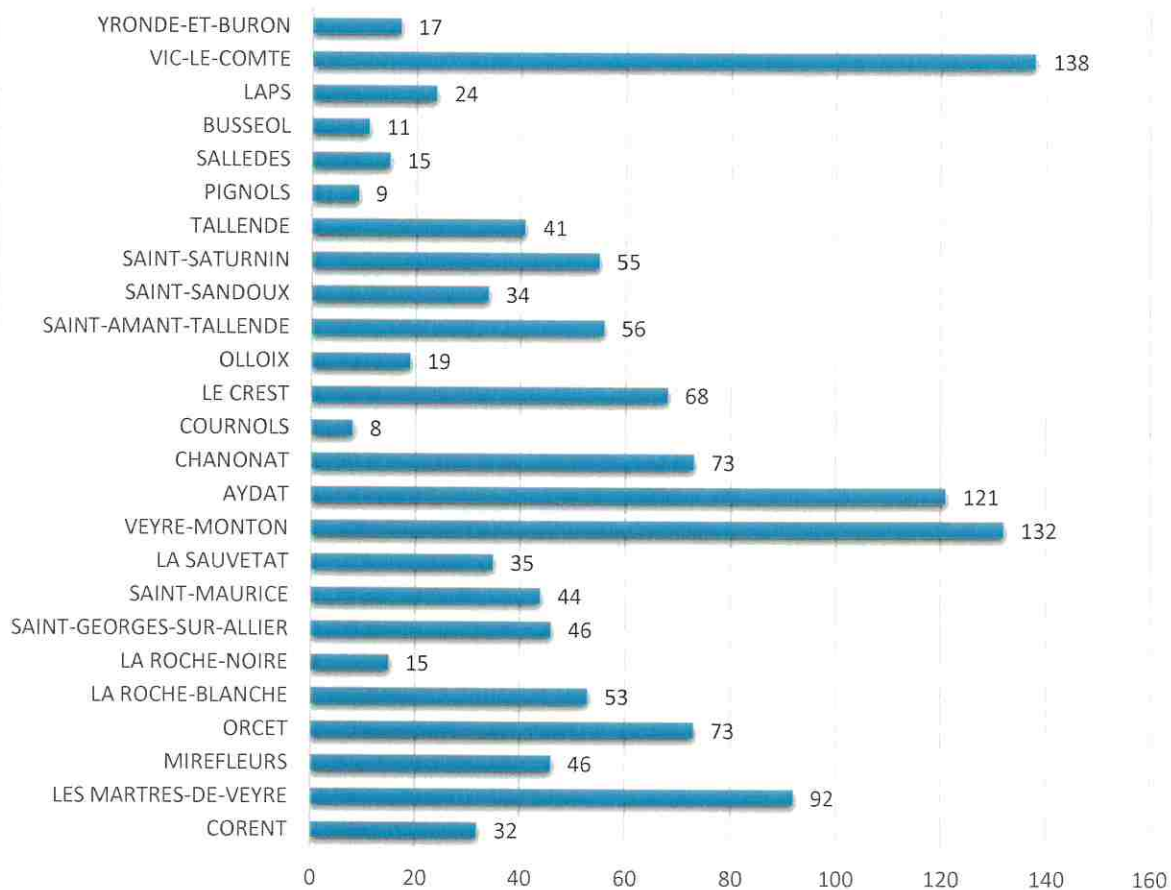


La répartition des actes par territoires (données janvier à novembre 2018)

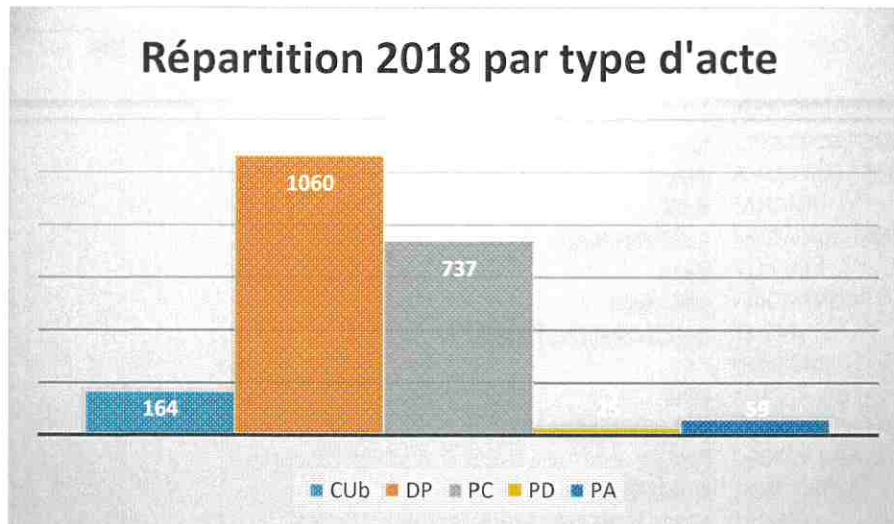
Billom Communauté



Mond'Arverne Communauté



La répartition par type d'acte (données janvier à novembre 2018)



NB : Les chiffres des PC et PA comprennent les permis modificatifs.

Afin de faciliter la saisie sur le logiciel et aider les personnes en mairie, une notice explicative détaillée a été établie. Une formation sera proposée en début d'année eu égard à certains changements intervenus au sein de secrétariat de mairie.

Le périmètre du service ADS sera pour la première année stable, jusqu'à l'approbation du PLUi de Billom Communauté, qui aura pour conséquence l'intégration de deux communes qui ne disposent pas de document d'urbanisme (Saint Jean des Ollières et Saint Dier d'Auvergne)

I.4. Politique d'habitat durable

VP : Blandine GALLIOT

En début d'année 2016, dans l'esprit des Zones Pilotes Habitat, un nouvel appel à projets « ville durable, ville désirable » se dessinait. Son objectif était d'offrir aux collectivités porteuses d'un projet d'habitat, dans des contextes variés (cœur métropolitain, pôle de vie, tissu périurbain ou bourgs ruraux ; renouvellement urbain ou extension), la possibilité de s'entourer d'une ingénierie et de leviers de financements afin de chercher collectivement à répondre à l'ambition de produire l'urbain autrement (mixité sociale et/ou fonctionnelle, meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages, gestion économe de l'espace, réduction des coûts de sortie...).

Des diagnostics territoriaux et un état des lieux des segments manquants dans le parc de logements ont été réalisés par l'agence d'urbanisme en 2016 afin de pouvoir aiguiller en amont les futurs projets. Ils ont permis :

- L'actualisation de la connaissance territoriale en matière d'habitat à l'échelle du Grand Clermont
- De disposer d'une approche « marchés » permettant un croisement avec les stratégies territoriales
- D'identifier les produits immobiliers à développer dans les futures ZPH

Toutefois, deux évènements ont fortement perturbé ce dossier :

- l'abandon des contrats Auvergne + par le nouvel exécutif régional au sein duquel une enveloppe financière de près de 200 000 € avait été réservée pour les ZPH
- la fusion des intercommunalités qui a généré un report de calendrier dans le lancement de l'appel à projet

Un échange avec les vice-Présidents « Habitat » avait conduit à retarder le lancement d'un nouvel appel à projets ZPH ; les EPCI étant mobilisés sur la redéfinition de leur périmètre de compétences et de leur projet de territoire. Néanmoins, il avait été convenu de :

- De réaliser un catalogue des opérations d'habitat durable exemplaires du Grand Clermont,
- D'organiser une matinée ou journée découverte d'opérations de référence,
- De mettre le pôle ingénierie à disposition des collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de type habitat durable. Certaines communes mobilisées pour la revitalisation de leur centre bourg ont déjà manifesté leur intérêt (Billom, Chanonat, Enval, St Saturnin...).

Ces objectifs n'ont pu être atteints faute de temps. Il convient de les reprogrammer en 2019, en saisissant l'opportunité d'un partenariat avec la Chambre des professionnels immobiliers (promoteur, aménageur et lotisseur) qui se dit ouverte à travailler sur l'amélioration de la qualité de l'urbanisme sur ce territoire, avec les Ateliers ruraux d'urbanisme des PNR aussi fortement mobilisés sur le sujet, avec le Conseil départemental enfin sur les communes du Grand Clermont comprises dans le périmètre Unesco.

I.5. Les déplacements sur le Grand Clermont

L'actualité 2018 sur les déplacements est marquée la prise de compétence par Riom Limagne et Volcans de la compétence mobilité, avec un nouveau réseau de transport en commun dont le cœur reste riomois mais qui s'étend depuis la rentrée scolaire aux pôles urbaines d'Ennezat, Châtel-Guyon ou Volvic. Une politique de diversification des modes de déplacement est également engagée avec la mise en place d'un service de vélo à assistance électrique en location courte et moyenne durées.

De même, le SMTC a accueilli trois nouvelles communes dans son périmètre de compétence : Pérignat-sur-Allier, Mezel et Dallet. Ces trois communes situées sur la rive droite de l'Allier (Billom Communauté) sont trois communes périurbaines fortement associées à la métropole dans leur fonctionnement du quotidien, et plus particulièrement les déplacements scolaires. Une ligne de bus ad hoc a été créée. Le SMTC a vu dans le même temps les communes de Sayat et de Saint-Beauzire quitter le périmètre pour rejoindre celui de Riom Limagne et Volcans.

Le SMTC est sur le point de finaliser la révision de son Plan de Déplacements Urbains. Ce travail a mobilisé le Grand Clermont aux différentes phases d'élaboration du document depuis l'élaboration des scénarios jusqu'aux fiches actions. Le document est désormais prêt pour un arrêt et une approbation en 2019. Il modifie en profondeur l'approche sur la mobilité clermontoise en passant d'un PDU porté sur l'infrastructure transport en commun vers des objectifs de services et de réduction de la place de la voiture.

Concernant Billom Communauté, l'élaboration du PLUi a été l'occasion de rappeler l'existence de l'étude TTK sur l'opportunité de relier Billom à l'agglomération clermontoise par un axe de transports en commun efficace. Il a notamment été rappelé que le PLUi doit concourir à renforcer les axes forts de déplacements du territoire afin de conforter les volontés politiques de développement de l'offre TC sur la gare de Chignat et la desserte de Billom.

Suite à l'adhésion des trois communes en rive droite de l'allier, un rapprochement avec le SMTC sur la totalité de l'EPCI semble s'envisager à moyen terme.

Une nouvelle étude sur les gares de la croix ferroviaire clermontoise est menée par l'Agence d'urbanisme, afin d'objectiver les besoins d'investissement dans et autour des gares existantes et/ou projetées.

ii. Le pôle développement

ii.1. Le développement touristique du territoire du Grand Clermont

VP : Roger GARDES



Lauréat de l'appel à projet « Le Routard et les Pays de France » de l'Association Nationale des Pays et PETR et des éditions Hachette, le Grand Clermont a travaillé avec les EPCI à l'élaboration de ce guide, dont le lancement officiel s'est déroulé le 27 avril 2017 à l'espace d'informations touristiques des Eaux de Volvic en présence de l'ensemble des Présidents d'EPCI du Grand Clermont.

Le coût d'élaboration et d'édition de 20.000 guides par Hachette s'élève à 57 K€ TTC. Il a été autofinancé à hauteur de 29 K€ par la revente de pages publicitaires auprès d'acteurs publics ou privés que le PETR a démarché. Afin de couvrir le solde, des guides sont vendus au prix de 2 € par le PETR aux OT, associations, entreprises, collectivités, écoles d'enseignement supérieur, Fin 2018, 9 634 guides ont été vendus pour une recette de 19.271 € soit donc au total 48.271 € de recettes à ce jour. La vente des guides par le PETR se poursuivra en 2019 afin de minimiser l'autofinancement.

Selon une information des éditions Hachette, 7.867 guides ont été vendus à fin novembre 2018 dans leurs réseaux de distribution (grandes surfaces, espaces culturels, librairies). Ainsi, tout type de distribution et ventes confondus (avec les 6 000 guides dévolus aux annonceurs), ce sont plus de 23 000 guides du routard du Grand Clermont qui ont été écoulés depuis 18 mois.

Deux commissions tourisme, présidées par Roger GARDES, ont eu lieu le 22 juin et le 26 novembre avec les EPCI et SPL ou offices de Tourisme sur le Grand Clermont afin de partager l'actualité touristique des EPCI/OT (organisation, projets) et recenser les attentes autour d'éventuelles démarches collectives en matière touristique. En 2019, il est proposé de travailler à un positionnement touristique commun afin de gagner en lisibilité au niveau national voir international.

Il conviendra de statuer sur la méthode : confier une démarche participative à l'agence d'urbanisme et/ou faire appel à une expertise extérieure ?

II.2 Un projet de valorisation de la rivière Allier

VP : Gilles PAULET

Malgré sa très grande richesse écologique et patrimoniale, le Val d'Allier est une rivière relativement discrète à l'échelle des grands paysages du Grand Clermont. Elle demeure souvent mal connue de ses habitants et des visiteurs. La mutation économique en cours du site (fermeture de carrières) permet, désormais, de poser les principes d'une politique de protection et de revalorisation de la rivière Allier à la hauteur des enjeux soulevés.



L'ambition fixée par l'Assemblée est la **réappropriation de cet espace naturel par les habitants du Grand Clermont** en conciliant les différents usages de la rivière et de ses abords (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...) et permettre de jouir des atouts de cet espace dans un esprit « d'usage et de valorisation économique raisonnés » et non de simple consommation.



Le projet de voie verte le long de l'Allier, pour lequel le PETR assure la maîtrise d'ouvrage par délégation de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne, répond à cette ambition. Le projet avait pour assise une étude de faisabilité menée par le bureau d'étude Alkhos en 2013, qui a permis de solliciter un concours financier, en 2015/2016, de l'Europe au titre du POI Loire et du Conseil régional Auvergne, à hauteur respectivement de 957 603 € et de 1 143 896 €.

Les choix qui ont prévalu au tracé initial respectaient un équilibre entre l'intérêt paysager des zones traversées, les usages professionnels et publics, la sécurité des usagers actuels et futurs, la prise en compte optimale des enjeux de protection de l'environnement, la proximité avec des bourgs équipés en services et commerces, l'utilisation de chemins ruraux existants... Ils visaient à rapprocher autant que possible la voie verte de la rivière, afin de permettre sa découverte sous toutes ses facettes, et à traverser des secteurs reconnus pour leurs richesses environnementales. Ils recherchaient également une meilleure organisation des usages et un plus grand respect des sites traversés (aires d'accueil avec parking le long du tracé limitant les stationnements sauvages, signalétique pédagogique).

Depuis, une série d'évènements a modifié le dossier sur des aspects techniques, financier et de calendrier.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, qui s'est associé au projet en qualité de maître d'œuvre, a conduit les études de conception permettant d'affiner et d'arrêter le tracé. Des solutions ont ainsi été analysées au regard de critères environnementaux, techniques et sécuritaires, en lien avec les usages modes doux et le public familial, puis ont été évaluées selon une analyse multicritère : milieu naturel et biodiversité ; hydrologie et hydraulique ; fonctionnalité usage et sécurité ; foncier (nature des terrains) et coûts). Il s'agit d'une obligation de l'évaluation environnementale, à même de faire évoluer le projet pour prévenir la dégradation de l'environnement et de la biodiversité, selon une approche « éviter – réduire – compenser ».

En la matière, les exigences de l'État ont été importantes, puisqu'un premier dossier de demande conjointe d'enquête publique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'autorisation environnementale, déposé au printemps 2017, a été jugé irrecevable. Il a ainsi fallu étayer le dossier, engager une étude complémentaire sur les zones humides, démontrer que le projet n'était pas soumis à une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et affiner le tracé par géolocalisation

afin de garantir la préservation d'Ormes lisses. Un dossier a été redéposé en juin dernier. Il est en cours d'instruction par les services de l'État. Le calendrier initial a été fortement impacté par ces évènements.

Enfin, suite à une proposition de la municipalité de Pont-du-Château, le point d'arrivée / départ de la voie verte sur cette commune a été modifié pour se situer à la plage des Palisses. Cet espace bénéficie d'une situation très favorable en termes d'aire d'accueil, de paysage, à proximité du musée de la batellerie et pour lequel la commune porte un projet ambitieux de valorisation touristique et de loisirs de proximité (restauration, évènementiel...). Le tracé est rallongé d'environ un kilomètre.

L'ensemble de ces évolutions a eu un impact technique et financier, révisant le coût prévisionnel du projet désormais estimé à 3 656 982 € (100 991 € d'acquisitions foncières, 3 360 541 € de travaux d'aménagement de la voie verte et 195 450 € d'équipements d'accueil).

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes qui a mis au rang de ses priorités le maillage de son territoire en véloroutes voies vertes, a assuré le Grand Clermont d'un soutien financier supplémentaire. Aussi, une demande de financement complémentaire est en cours d'instruction pour un montant de 893 836,64 €.

L'année 2018 a été marquée par le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'enquête publique unique (valant Déclaration d'Utilité Publique, Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme et Autorisation environnementale) en avril 2018, qui a fait l'objet d'une instruction par les différents services de l'État et d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale en septembre dernier.

À cette occasion, une problématique nouvelle, concernant la passerelle traversant l'Allier au droit des champs captants, a été portée à la connaissance du Grand Clermont : celle-ci présente des fragilités et n'a pas été dimensionnée à l'origine pour accueillir du public, malgré son libre accès et son identification dans les cartes de randonnées touristiques de la métropole. Aussi, cette dernière a été interrogée sur les possibilités de renforcement de l'ouvrage. Par courrier en date du 15 novembre, elle a indiqué « souhaitable d'engager, dès aujourd'hui, une étude de requalification de l'ouvrage existant ou de prévoir la construction d'une nouvelle passerelle de type ERP », précisant que le Président du CD63 avait donné son accord pour porter la maîtrise d'œuvre d'une telle étude dès lors que le Grand Clermont lui en aura passé commande. Il est précisé que Clermont Auvergne Métropole assumera intégralement les éventuels travaux liés à l'eau potable, exprimant une préférence pour une solution de reconstruction, devant se faire dans le cadre partenarial du projet de voie verte. Il conviendra de se prononcer sur les modalités de portage, de gouvernance et de financement de l'étude en début d'année 2019.

L'enquête publique unique du projet de voie verte est prévue du 28 janvier au 1^{er} mars. Selon son issue, les premiers travaux pourront s'engager d'ici la fin de l'année, sur les sections maîtrisées foncièrement.

II.3 Le programme LEADER Val d'Allier du Grand Clermont

La mise en œuvre opérationnelle du programme leader.

Les outils et procédures nécessaires aux différentes étapes de vie d'un dossier Leader (instruction, attribution et paiement de la subvention) ont été livrés en 2018 par la Région et l'État. Il faut souligner l'effort de la région pour rattraper le retard pris sur le programme.

Aussi, afin d'accélérer l'animation et l'instruction administrative des dossiers (pour mémoire les GAL sont chargés des travaux préparatoires de pré-instruction, pré-attribution et prépaiement) et conformément à l'engagement pris dans le dossier de candidature du Grand Clermont, un instructeur leader a été recruté à l'automne. Le travail de rattrapage et de ré-instruction des opérations déjà programmées sur les nouveaux outils d'instruction est achevé. Ce travail doit ensuite être contrôlé et validé par la Région qui procédera à l'édition et à la signature des

décisions juridiques de subvention, une étape indispensable à toute demande de paiement. Une situation d'engorgement dans le traitement des dossiers demeure au niveau de l'autorité de gestion malgré le transfert l'instruction aux GAL et le renforcement des équipes dédiées au programme leader. Le nombre de dossiers en attente s'est accru notablement. Il semble d'après la Région que les premiers paiements devraient pouvoir intervenir courant du premier trimestre 2019.

La rubrique LEADER en ligne sur le site internet du Grand Clermont a été mise à jour avec l'ajout de l'ensemble des documents nécessaire au dépôt de demande de subvention et de paiement en téléchargement: <http://www.legrandclermont.com/programme-leader-2014-2020-val-dallier-du-grand-clermont>. Une newsletter LEADER est en cours de réalisation et devrait être diffusée début 2019. Elle mettra en avant les opérations et porteurs de projets ayant bénéficié de financement LEADER.

L'état de consommation du programme Leader Val d'Allier

Le comité de programmation LEADER, réuni les 4 avril et 8 novembre, a sélectionné 17 opérations pour un montant de 377 690 €. Des modifications de fiches actions ont également été décidées, en attente d'une validation par l'Autorité de Gestion et l'ASP.

À ce jour, ce sont au total 23 dossiers qui ont été sélectionnés, représentant 24.20% de l'enveloppe programmée, soit un montant FEADER de 735 912,84 €.

Sous mesures	Fiche-action (n°)	Enveloppe FEADER	Nb de Projets programmés 12/2017	FEADER programmé 12/2018
19,2	1 – Faire émerger des pôles d'attractivité en bordure de l'Allier, portes d'entrée sur le territoire	1 022 000,00 €	8	117 975,67 €
19,2	2 – Valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine	687 825,00 €	7	195 452,43 €
19,2	3 – Renforcer l'identité « Allier » à travers une offre culturelle et événementielle thématisée et une communication ciblée	381 800,00 €	2	147 152,95 €
19,2	4 – Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce en lien avec la voie verte	156 000,00 €	0	
19,2	5 - Diffuser les retombées économiques sur le territoire	225 600,00 €	4	39 960,46 €
19,3	6 – Coopération interterritoriale et européenne	64 000,00 €	0	
19,4	7 – Pilotage du programme	504 147,00 €	2	235 371,33 €
	TOTAL	3 041 372,00 €	23	270 221,05 €

Les GAL ont été sollicités par la Région pour délimiter le volume des enveloppes complémentaire (jusqu'à 20% du montant initial soit 608 274,4 €). Aussi, un nouveau prévisionnel de dépenses a été établi sur la base des projets connus, permettant de déterminer l'enveloppe complémentaire qui sera sollicitée par notre GAL, à savoir 467 000 €. Ce chiffrage n'est pas encore définitif, il doit être affiné et validé par consultation écrite du comité de programmation.

Le dispositif d'animation et de gestion du programme Leader

Fiche-action n°	Prévisionnel des montants LEADER à programmer (Connus à ce jour)	Prévisionnel de consommation de l'enveloppe LEADER		Nombre de nouveaux dossiers à programmer
1 – Faire émerger des pôles d'attractivité en bordure de l'Allier, portes d'entrée sur le territoire	1 110 000,00 €	1 227 975,67 €	120,15%	3
2 – Valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine	501 502,66 €	696 955,09 €	101,33%	10
3 – Renforcer l'identité « Allier » à travers une offre culturelle et événementielle thématique et une communication ciblée	142 000,00 €	289 152,95 €	75,73%	2
4 – Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce en lien avec la voie verte	400 000,00 €	400 000,00 €	256,41%	1
5 - Diffuser les retombées économiques sur le territoire	290 000,00 €	329 960,46 €	146,26%	2
6 – Coopération interterritoriale et européenne	65 000,00 €	65 000,00 €	101,56%	2
7 – Pilotage du programme	264 003,00 €	499 374,33 €	99,05%	3
TOTAL	2 772 505,66 €	3 508 418,50 €	115,36%	23

Le GAL est doté de moyens d'animation et de gestion, nécessaires à la mise en œuvre du programme Leader. Ce sont 2,25 équivalents temps pleins qui sont actuellement mobilisés pour :

- Communiquer sur le programme LEADER et ses réalisations,
- Informer et accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage des dossiers,
- Accompagner le comité de programmation dans la phase de sélection des projets,
- Favoriser la mise en réseau des bénéficiaires du programme,
- Coordonner, animer et gérer le programme sur les plans administratif et financier,
- Évaluer le programme LEADER en continu et proposer les ajustements nécessaires au comité de programmation.

Pour cela, le GAL bénéficie d'un soutien financier du programme LEADER. Une subvention de 73 304,52 € pour la période 2015-2016 a été perçue en 2018. Par ailleurs, il a bénéficié d'une avance du Conseil Régional de 50 000 € que le Grand Clermont devra rembourser d'ici mars 2019. Trois dossiers de demande de subvention ont été déposés à hauteur de :

- 74 064,81 € pour l'année 2017 (à percevoir en 2019).
- 76 881,10 € pour l'année 2018.
- 95 045,60 € pour l'année 2019.

Démarches complémentaires

L'étude d'élaboration d'un programme de mise en valeur touristique du patrimoine, lancée en septembre 2016 sous maîtrise d'ouvrage Grand Clermont, s'est achevée en **novembre 2017**. Depuis juin 2018, l'ensemble des communes concernées par les actions de valorisation du patrimoine a été rencontré. Certains projets se concrétisent et font l'objet d'un dépôt de demande de subvention Leader.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble, une étude "charte graphique et signalétique " s'apprête à être lancée. Il doit garantir l'unité de la signalétique et des supports de communication destinés à informer et à guider le public

vers les sites et circuits à découvrir dans le Val d'Allier ; de créer une ambiance et participer au renforcement l'identité de ce territoire. Cette action vise également à arrêter les aspects formels des mobiliers de signalétique, d'information et d'interprétation des différents produits proposés :

- sentiers d'interprétation
- visites de bourgs
- édifices religieux
- pôles d'interprétation isolés
- médias papier, etc.

Coût estimé : 20 000,00 €

Source de financement : Leader à hauteur de 80 %

A l'initiative du Grand Clermont, une deuxième rencontre « coopération » autour de la valorisation de la rivière et du Val d'Allier a réuni en novembre 2018 les GAL de Pays de Vichy-Auvergne, du Pays de Lafayette, d'Issoire et du Val d'Allier du Grand Clermont, afin d'étudier les possibilités de montage d'un dossier de coopération à l'échelle du Val d'Allier. La constitution d'une base de données photos et vidéos sur le Val d'Allier de Langeac à Vichy a été identifié comme un besoin commun. Le groupe de travail a chargé notre GAL d'étudier la faisabilité d'une telle action.

II.5 La politique d'accueil

Le Grand Clermont s'est fixé l'objectif, au travers du SCoT, d'augmenter sa population de 50 000 nouveaux habitants d'ici 2030. Pour garder ses fonctions métropolitaines et jouir d'un développement harmonieux, il est indispensable d'agir en matière d'accueil de nouvelles populations, seul moteur de la croissance démographique sur le Grand Clermont.

Grâce à des appels à projets Massif central successifs, le Grand Clermont est doté depuis 2010 d'une Mission Accueil qui intervient sur :

- **L'accompagnement des nouveaux arrivants** qui portent un projet salarié ou de création/reprise d'entreprise ;
- **La détection et l'émergence de potentiels d'activités**, créateurs de richesse et d'emploi sur le territoire ;
- **La promotion du territoire** afin de contrer le déficit d'image dont souffre encore l'Auvergne

En 2018, la Mission Accueil a mené à bien les actions de l'appel à projets couvrant la période septembre 2015 - 2018 et a été lauréat d'un nouvel appel à projets qui s'étirera de septembre 2018 à 2021.

VP : Marc REGNOUX



En 2018, la Mission Accueil a mené à bien les actions de l'appel à projets couvrant la période septembre 2015 - 2018 et a été lauréat d'un nouvel appel à projets qui s'étirera de septembre 2018 à 2021.

La fin de l'appel à projets 2015-2018

L'accompagnement des nouveaux arrivants

La Mission Accueil du Grand Clermont propose à tout nouvel arrivant un **accueil personnalisé**, afin de répondre à ses questions en amont et aval de son installation (logement, garde d'enfant, école, loisirs, projet professionnel...). Elle propose également un **accompagnement individuel aux porteurs de projets** (créateurs ou repreneurs) et une mise en relation avec les interlocuteurs professionnels à même de les aider à mener à bien leur projet.

Pour ce faire, la Mission Accueil du Grand Clermont s'appuie sur des partenariats solides, renforcés au fil des années : logement (Ma Nouvelle Ville et l'Ophis), emploi (APEC, Pôle Emploi), accompagnement des porteurs de projet (chambres consulaires, BGE Auvergne, Crefad, Appuy Créateurs, organismes financeurs,...), intégration sociale (AVF). La Mission Accueil organise régulièrement des rencontres entre partenaires pour faire le point sur les actualités, les dispositifs et les porteurs de projets accompagnés.

En juin 2018, la Mission Accueil a organisé à Mozac son événement annuel d'accueil des nouveaux arrivants et porteurs de projets. Près de 70 personnes étaient présentes pour ce moment très convivial, débuté par la visite de l'Abbaye de Mozac.

En juin 2018, suite à un audit à distance, la certification AFNOR de la Mission Accueil a été renouvelée.

La détection de potentiels d'activités

3 démarches de détection de potentiels d'activités ont été menées ou suivies en 2018 :

- Une étude de potentiels d'activités sur l'ancien collège de Billom, débutée à l'automne 2017 et achevée en juillet 2018. Le bureau d'études missionné recommande de faire de ce bâtiment de 7000m² un lieu mixte avec une partie culturelle (école de musique, médiathèque, salle de spectacle, espaces de répétition pour artistes), des logements et un espace dédié à l'économie (coworking et ou ateliers selon les besoins identifiés).
- Une étude sur les solutions logistiques permettant l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective et privée et des points de vente. Cette étude a été conduite à l'été 2018 en collaboration avec la mission PAT du Grand Clermont. Le bureau d'études conseille au préalable de consacrer du temps à l'animation d'un réseau de producteurs et d'acheteurs prêts à s'engager dans la démarche puis de créer de petites boucles logistiques à partir d'un lieu de stockage.
- La démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le Parc Européen des Entreprises de Riom débutée en 2017 est toujours en cours. Cette expérimentation est menée par MACEO qui a été missionné par le SBA, lauréat d'un appel à projet « Zéro gaspillage Zéro déchet » de l'ADEME. L'EIT est une des stratégies d'économie circulaire. Elle consiste, d'une part, à identifier les besoins communs des entreprises dans un périmètre donné afin de mutualiser des services (sécurité, gardiennage, crèche, etc.), et d'autre part, à créer une circularité des déchets afin que les rebuts des uns deviennent des ressources pour d'autres. Le Grand Clermont est membre du comité technique de suivi de cette démarche et participe à l'animation de réunions avec les entreprises.

La promotion du territoire

Les outils de communication et de promotion du territoire créés les années précédentes sont toujours d'actualité : le site internet (25 000 visites/an), la vidéo de promotion du territoire (plus de 70 000 vues), un poster des « 30 bonnes raisons de travailler sur le Grand Clermont ».

Par ailleurs, le *Recueil de témoignages des nouveaux arrivants*, dont un exemplaire de présentation avait déjà été envoyé à chaque commune en 2017, a été réimprimé en 2018 à hauteur de 2000 exemplaires et distribué à 31 communes volontaires pour leurs événements d'accueil. Le *Recueil* est par ailleurs disponible en version dématérialisée sur le site du Grand Clermont.



De plus, la Mission Accueil a été partenaire de l'espace Auvergne, espace de 70m² dédié à la promotion du territoire lors du Congrès national de l'Ordre des experts-comptables qui s'est déroulé les 10-11-12 octobre 2018 à la Grande Halle. Ce congrès a été un véritable succès puisque les objectifs ont largement été atteints avec plus de 4000 congressistes présents.

Enfin, l'intégration de l'ARDTA au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a eu pour conséquence l'arrêt de la maintenance d'AuvergneLife, site internet vitrine du territoire et porte d'entrée pour de nombreux porteurs de projets et nouveaux arrivants. Ce flux était ensuite redirigé vers les structures porteuses d'une politique d'accueil de nouvelles populations. Faute de repreneur, cet outil est appelé à disparaître, ce qui n'est pas sans poser de problème en termes de visibilité de notre territoire à l'extérieur. Il conviendra de réfléchir à outils et actions alternatifs.

Candidature à un 4^e appel à projets « Attractivité »

Sur l'année 2018, la Mission Accueil a été mobilisée pour répondre à l'appel à projets « Relever le défi démographique », lancé par le partenariat Massif central (CGET et GIP Massif central) et dont le Grand Clermont a été lauréat.

La candidature du Grand Clermont a été construite de façon collaborative, en concertation avec la Commission Attractivité, le Conseil de Développement et les EPCI. Elle comprend pour la première fois des actions portées directement par des EPCI : Clermont Auvergne Métropole avec un portail web attractivité économique et Riom Limagne et Volcans avec les premières Assises du Commerce. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 242 419,90€ avec un taux de cofinancement FEDER de 41,25% sur la période septembre 2018-août 2021.

En dehors de l'animation globale de la démarche, 11 actions ont été présentées :

Promouvoir le dynamisme du Grand Clermont

- **Portail web attractivité économique** [porté par Clermont Auvergne Métropole] : en janvier 2019, Clermont Auvergne Métropole dévoilera un nouveau site internet consacré à la promotion économique du territoire de la Métropole mais également des territoires voisins.
- **Démarche de réflexion sur les actions à mener auprès des étudiants et diplômés** : concertation avec l'ISIMA, l'ESC, l'ENSA et l'UCA pour agir sur la problématique de la « fuite » des étudiants une fois leur diplôme obtenu.

Offrir un environnement favorable aux nouveaux arrivants et aux porteurs de projets

- **Journée emploi et découverte du territoire pour les conjoints de salariés recrutés sur notre territoire** : agir sur la problématique de l'emploi du conjoint en démontrant in situ les capacités d'accueil du territoire.
- **Animation du Réseau de l'Accueil du Grand Clermont** : réunions trimestrielles avec les acteurs de l'accompagnement des nouveaux arrivants et porteurs de projets du Grand Clermont et édition de l'Annuaire 2019 du Réseau de l'Accueil du Grand Clermont.
- **Primo-accueil et orientation vers les partenaires** : écoute des besoins des nouveaux arrivants afin de les orienter vers les interlocuteurs adéquats.
- **Convention de partenariat avec les bailleurs sociaux** afin d'assurer aux nouveaux arrivants une réponse personnalisée dans le cadre de leurs recherches de logement.
- **Qualification et diffusion des offres de création-reprise** : en partenariat avec les EPCI, identification des locaux vacants et des entreprises en vente afin d'en faire la promotion.

Conforter la place des élus au cœur de la démarche d'attractivité

- **Mission d'accompagnement des élus** : de façon concertée avec les élus, et en fonction des besoins mise en place de « formations-actions », visites terrain, création d'outils en lien avec la thématique Accueil.

Renforcer les pôles de vie et les territoires péri-urbains

- **Assises du Commerce de Riom Limagne et Volcans** [portées par Riom Limagne et Volcans] : journée de réflexion avec des conférenciers et experts sur l'attractivité des commerces en centre-ville et centre-bourg.
- **Démarche économie circulaire auprès d'entreprises** : alors que des démarches d'économie sont en cours sur Riom Limagne et Volcans et Mond'Arverne, il s'agira d'en mener également une sur Billom Communauté.
- **Démarche tiers-lieux** : en lien avec les EPCI, identifier et qualifier les tiers-lieux sur notre territoire et identifier les besoins non comblés.

Ces actions seront engagées en 2019, à commencer par l'organisation d'une journée dédiée aux conjoints de salariés recrutés sur le territoire, le 25 janvier prochain, en partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

II.7. Conseil de Développement du Grand Clermont

VP : Dominique GUELON

Le fonctionnement du Conseil de développement

Les travaux du Conseil de Développement portent l'ambition d'alimenter la réflexion des élus et des acteurs socio-économiques de ce territoire. Préparer le Grand Clermont aux défis d'un monde de plus en plus ouvert et à sa vocation objective de « métropole d'équilibre » par l'élaboration d'une stratégie adaptée et de propositions à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, tel est l'ambition du Conseil de Développement qui souhaite ainsi contribuer à offrir aux citoyens de meilleures perspectives de vie sur leur territoire.

Sous la présidence de Jean-Marc Monteil, le Conseil de Développement composé de 120 membres de la société civile, s'est réuni à 4 reprises en 2017. Certaines de leurs propositions ont été suivies d'effets comme le CEPPIA (voir ci-dessous) ou « Un territoire de nature singulière »



26/33

concernant les plaines de Limagne et le val d'Allier. Après 5 ans de Présidence, Jean-Marc Monteil a souhaité se retirer en fin d'année. Il conviendra de lui trouver un successeur dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

De plus, le principe d'un Conseil de Développement commun aux 4 EPCI et au Grand Clermont ayant été acté en 2018, il conviendra de travailler à sa réinstallation avec un toilettage du règlement intérieur et l'entrée de nouveaux membres. À cet effet, un groupe de travail doit se réunir début 2019 sur le règlement et la charte de gouvernance (cf. propos introductif de ce document).

Projet de Centre de Prévention-santé Individualisé en Auvergne (CEPPPIA)

Issu des réflexions du Conseil de Développement, le projet CEPPPIA a été porté par le Grand Clermont depuis 2015 pour les études de faisabilité et de conception pré-opérationnelle et par le CHU de Clermont-Ferrand en 2017-18 pour l'étude pilote.

Concrètement, un patient auvergnat, âgé de 35 à 55 ans, sera invité, de manière volontaire, à répondre à un questionnaire de santé, déjà validé scientifiquement, comportant des questions sur le morphotype, le mode de vie, l'histoire familiale et l'environnement y compris professionnel. Pour chaque personne, un score de risque individuel sera calculé à partir de l'analyse médicalisée des réponses.

En fonction des risques estimés, des programmes de prévention santé individualisé seront proposés en se basant sur des mesures nutritionnelles, une activité physique adaptée et la lutte contre les addictions éventuelles. Ils pourront être mis en œuvre au sein d'une plateforme CEPPPIA intégrant également un living lab, mais aussi dans des structures décentralisées sur toute l'Auvergne (hôpitaux, maisons de santé, stations thermales, ...), dans le cadre d'un suivi personnalisé. Pour évaluer l'efficacité de ce programme sur le plan épidémiologique, les volontaires seront suivis pendant dix à quinze ans.

En 2019, le Centre CEPPPIA verra une première phase de déploiement avec :

- Son installation physique dans les locaux du Centre Régional de Nutrition Humaine de Clermont-Ferrand administrativement et la mise à disposition de personnel administratif et médical notamment par le CHU
- Une gouvernance mise en place avec le CRNH, le CHU, l'Université et les Collectivités Locales (Grand Clermont et les EPCI le composant)
- Une première année de fonctionnement avec un budget de 200.000 € financé par les EPCI. Il conviendra de se positionner sur une participation du Grand Clermont.

II.8. Les circuits courts agricoles

Le programme de recherche INVENTER

VP : Jean-Pierre BUCHE

Dans le cadre du programme de recherche-action PSDR (Pour et Sur le Développement Régional), le PNR Livradois Forez et le Grand Clermont représentent les 2 territoires tests choisis par le projet de recherche INVENTER (Inventons nos territoires de demain) pour de nouveaux modèles de développement des territoires. Le projet vise à formaliser les dynamiques d'évolution des territoires ruraux et métropolitains, en prenant appui sur la gouvernance alimentaire, et à concevoir l'accompagnement au changement dans un dispositif de Recherche-Formation-Action. Le projet ambitionne d'inventer de nouveaux modèles de développement territorial, dans un partenariat interactif et créatif entre chercheurs et acteurs à différentes échelles d'action. La question de l'alimentation est vaste, elle renvoie à des problématiques d'agriculture bien évidemment mais aussi de transformation, de distribution, de santé, d'aménagement du territoire, d'énergie et de réchauffement climatique...

Pour exemple, le volet « Alimenter » a pour objectif d'identifier les conditions et les leviers d'une gouvernance locale adaptée aux territoires et à leurs enjeux. Le programme de recherche s'intéresse à la façon dont se coordonnent (ou pas) les acteurs (publics, privés, société civile) autour des enjeux d'approvisionnement local.

Chaque volet de recherche produira des livrables opérationnels (grilles d'observations, supports de présentation, monographies d'ateliers de terrain, rapports, guide méthodologique, e-book, plaquettes de communication, colloques, kits de formation, ...), co-construits avec les partenaires acteurs et validés lors des restitutions à un public plus large. En 2016, il a été étudié les dynamiques alimentaires en cours et les enjeux identifiés sur les territoires d'étude. En 2017 et 2018, les chercheurs se sont attachés à analyser et à constituer une synthèse des actions alimentaires de terrain, dans une approche comparative. 2019 sera dédiée à la production de guides méthodologiques pour accompagner les acteurs du changement et à la valorisation des productions scientifiques.

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour le Grand Clermont

Le Grand Clermont et le Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez ont inscrit depuis de nombreuses années dans leurs documents fondateurs (Charte du Parc et SCOT du Grand Clermont notamment) la volonté de travailler sur le développement de l'alimentation de proximité. Ainsi, afin d'aller plus loin et ensemble sur ces thématiques, ils ont décidé de porter une candidature commune dans le cadre de l'appel à projets 2016-2017 du Programme National pour l'Alimentation. Le Grand Clermont et le PNR Livradois-Forez ont été retenus parmi 47 lauréats (sur 423 dossiers candidats). Cet appel à projets a permis d'obtenir un soutien financier de la part du Ministère de l'Agriculture et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) partagé. L'Union européenne apporte également un soutien financier à ce projet par le biais du programme LEADER du PNR Livradois-Forez.

Concepts-clés

La co-construction du PAT avec les acteurs du territoire s'est structurée autour de trois concepts clés : qualité des produits, agriculture rémunératrice et respect de l'environnement. Le choix du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez a également été de « partir de l'existant » c'est-à-dire de prendre en compte les nombreuses actions déjà présentes localement et prendre en compte la diversité des modèles (de production, de distribution etc.) qui existent à l'heure actuelle sur le territoire pour travailler à leur cohabitation. Enfin, ce PAT adopte une vision systémique de l'alimentation, le Grand Clermont et le PNR Livradois-Forez ayant fait le choix de travailler sur six dimensions de l'alimentation du champ à l'assiette (foncier, production, transformation, distribution à destination des ménages, approvisionnement de la restauration collective et consommation).

Une démarche d'élaboration participative en trois étapes

Les phases de diagnostic et scénarii prospectifs se sont déroulées à l'été et l'automne 2017. Elles ont permis de mesurer les forces et faiblesses du territoire, les tendances à l'œuvre et les attentes des acteurs. Elles ont constitué un socle de discussion commun et ont déterminé l'écart existant entre la situation actuelle et un futur désirable.

Dans une logique d'écoute, de concertation, de partenariat et de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes concernées, la démarche se voulait participative en faisant confiance à l'intelligence collective. Treize temps participatifs ont été organisés entre octobre 2017 et mai 2018, impliquant ainsi plus de 250 personnes dans la démarche pour définir des objectifs partagés et des actions pour poursuivre ces objectifs. Les participants sont issus de tout le territoire, travaillent dans les six dimensions de l'alimentation précitées et représentent plus d'une centaine de structures très variées.



La démarche prospective

Un travail à partir du scénario Afterres a permis d'imaginer un futur plus souhaitable pour le territoire. Le scénario Afterres2050, analyse systémique et quantitative, a été élaboré par Solagro en 2015. Il a été adapté au territoire et les leviers proposés dans Afterres ont été confrontés aux caractéristiques du territoire.

Cette démarche prospective a permis de déterminer les besoins actuels et futurs du territoire en termes de consommation en prenant en compte les évolutions démographiques et du régime alimentaire. Le calcul de ces besoins a ensuite permis de déterminer les besoins de production (en termes de quantités produites et en termes de surfaces nécessaires) en prenant en compte une évolution des pratiques agricoles. En effet, le scénario Afterres propose une combinaison de solutions, des leviers à actionner pour aller vers un futur préférable au futur tendanciel et ainsi vers une alimentation et une agriculture plus durables.

Le plan d'actions

Issu de la démarche prospective, le PAT Grand Clermont / PNR Livradois-Forez s'organise autour de 11 objectifs chiffrés et de 6 objectifs stratégiques. Ces objectifs stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels puis en actions. Si des financements, des partenariats ou des porteurs sont encore à trouver pour certaines actions, d'autres sont prêtes à démarrer :

Concernant l'objectif 1 « Préserver et remobiliser les terres agricoles en surfaces et en qualité pour maintenir l'activité agri-locale » :

Le projet GéoPAT propose une spatialisation des enjeux mis en exergue dans le scénario PAT en prenant en compte les contraintes économiques, sociales et agro-environnementales. Porté par le laboratoire LISC de l'IRSTEA et en collaboration avec le PSDR INVENTER, cet outil logiciel vise à simplifier la visualisation et l'appropriation des changements prévisibles sur les sols et les surfaces cultivées à l'horizon 2050 et faciliter la concertation et la planification autour des enjeux repérés.

De même, avec le développement d'un espace test et d'une ferme maraîchère expérimentale sur son site, l'Ecopôle du Val d'Allier s'inscrit dans cet objectif du PAT.

Concernant l'objectif 2 « Accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice » :

En 2018, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme a été lauréate de l'appel à projet Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) Émergence du Ministère de l'Agriculture. Elle accompagnera ainsi le développement de deux groupements d'exploitants agricoles situés dans le Livradois et en Limagne, sur l'évolution des pratiques agricoles et de commercialisation vers les circuits-courts.

Concernant l'objectif 3 « Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain » :

Impliquant plusieurs partenaires institutionnels locaux, le développement de l'abattoir d'Ambert est accompagné par le PNR Livradois-Forez. Répondant à l'objectif fixé par le PAT de renforcer les filières, les travaux de modernisation réalisés et le travail de gestion en cours, contribueront au maintien de cet outil de transformation structurant pour les filières animales sur le territoire.

Concernant l'objectif 5 : « Faciliter l'accès aux produits locaux » :

En mai 2018, le Grand Clermont et le PNR Livradois-Forez ont initié une étude sur l'opportunité de développement d'une plateforme d'approvisionnement en produits locaux. Réalisée par le BE « SCOP des Volonteurs, l'étude, qui s'est achevée en septembre 2018, propose la mise en œuvre de « boucles logistiques » de proximité autour desquelles s'organisent des circuits d'approvisionnements localisés. Elle met l'accent sur l'importance d'une animation de la démarche, afin de créer une dynamique structurée et pérenne entre les producteurs et les acheteurs.

Plusieurs outils permettent aujourd'hui de répertorier, localiser et orienter les consommateurs vers les points de vente qui correspondent à leurs attentes. L'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole a initié en octobre 2018 un projet d'annuaire des produits locaux afin de rendre visible une diversité de points d'approvisionnement et d'en faciliter l'accès.

La mise en œuvre du PAT

Le Grand Clermont et le PNR Livradois-Forez ont signé en décembre 2018 une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, afin d'élargir les moyens institutionnels (compétences, financier) pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

Une gouvernance du PAT est en cours de structuration, cherchant à associer durablement les bonnes volontés à créer un terreau favorable à la mise en œuvre du PAT.

Afin d'engager les premières actions opérationnelles et de poursuivre l'indispensable animation du PAT sur la période 2018-2020, un dossier de candidature « Terralim » a été déposé auprès du CGET et du GIP Massif Central, des actions sont positionnées dans la candidature Massif central « Happy Montana », des financements ont été sollicités / obtenus auprès de la DRAAF et du programme Leader. Parmi les actions présentées dans les dossiers de subvention, on peut citer : le développement d'une filière locale de légumes plein champ, un bilan/perspectives des unités de transformation locale ou encore l'amélioration de la distribution des produits locaux par les Grandes/Moyennes Surfaces ou les épicerie.

La communication

La démarche PAT Grand Clermont / PNR Livradois-Forez a fait l'objet de plusieurs présentations au niveau régional ou national comme par exemple au congrès des PNR à St Etienne en octobre ou aux journées du réseau national des PAT à Paris en décembre.

Perspectives 2019 sur le PAT

Étude filière légumes plein champ

Les céréaliers de la Limagne réfléchissent à diversifier leurs productions face aux incertitudes conjoncturelles sur les productions historiques ; Limagrain mène une réflexion pour intégrer des productions légumières dans les rotations. De même, la restauration collective et la grande distribution cherchent des solutions d'approvisionnement local pour répondre aux attentes actuelles des consommateurs de pouvoir consommer « local ». L'étude viserait à :

- Analyser les attentes des consommateurs
- Déterminer une offre adaptée

- Construire un cahier des charges par production permettant une contractualisation entre producteurs et acheteurs

Coût estimé : 20 000 €

Source de financement : Terralim à hauteur de 80%

Étude unités de transformation

Créer un maillage d'unités de transformation sur le territoire doit permettre de mieux répondre à la demande, à des coûts raisonnables, avec une qualité régulière et des volumes de production suffisants (notamment pour la restauration collective). L'étude viserait à :

- Recenser les outils, faire un bilan de l'offre et des perspectives de développement.
- Identifier les fragilités et manques en termes de transformation sur le territoire et proposer des solutions
- Recenser les structures d'accompagnement susceptibles et créer un réseau de veille

Coût estimé : 24 000 €

Source de financement : Terralim à hauteur de 80%

Étude distribution de produits locaux GMS / épicerie

Il existe plusieurs modèles d'organisations pour la distribution / restauration individuelle :

- Les circuits courts de proximité (CCP),
- Les Grandes Surfaces (GS) dans lesquelles les managers du Puy-de-Dôme réalisent 2/3 de leurs dépenses de consommation,
- Les artisans/commerçants (boulangers, bouchers, primeurs, épicerie...).

Le PAT a pour ambition d'augmenter la part de produits de proximité et de qualité dans l'alimentation. L'étude viserait à :

- Recenser les lieux de distribution
- Connaître les besoins de la distribution vis-à-vis des producteurs locaux
- Expérimenter des accompagnements producteurs / distributeurs (rencontres/échanges, négociations, formations, contractualisation, ...)
- Accompagner des producteurs dans de nouvelles formes de distribution de produits locaux

Coût estimé : 15 000 €

Source de financement : Terralim à hauteur de 80%

Laboratoire autour de l'alimentation populaire

Afin d'élargir les possibilités de transformation de produits locaux, le projet porté par l'AMTA avec le soutien d'Eric ROUX, consiste à mettre à disposition des acteurs locaux, producteurs, transformateurs, formateurs et cuisiniers, tant professionnels qu'amateurs un corpus de productions locales récentes ou passées, ainsi que leur tour de main, savoir-faire et technique de transformation.

Cela implique un travail d'inventaire :

- Identifier fruits et légumes chez les semenciers professionnels / amateurs et conservatoires ethnobotaniques (ex. serpette, rave, choux quintal d'Auvergne carotte de Limagne, mais aussi variétés naturalisées telles que choux portugais, poivron des Balkans, cardon, mauve...)
- Recueillir les modalités culturelles, leurs contraintes afin d'en valoriser le développement chez les producteurs
- Établir des fiches techniques et recettes liées à ces productions (ex. Ajvar de compotée de poivron des Balkans, cuisson des repousses de choux...)

- Rechercher tours de main, savoir-faire et recettes populaires

Et la sensibilisation / accompagnement d'acteurs relais pour la valorisation économique de ces produits et savoir-faire :

- Organismes réunissant producteurs, distributeurs et transformateurs
- Chefs cuisiniers prescripteurs
- Médias spécialisés ou généraux et manifestations grand public

Coût estimé : 62 000,00 €

Source de financement : Repositionnement du projet sur Terralim (en lieu et place des études évoquées ci-avant, eu égard au décalage du calendrier), repositionnement sur Happy Montana ?

Étude foncier PAT

Le territoire risque d'être confronté à une difficulté de mobilisation de foncier, notamment au regard d'un cadre législatif mal adapté et à une tendance qui se poursuit d'agrandissement des exploitations. En effet, si un PLU/PLUI rend possible le zonage agricole, rien ne permet de le dédier à du maraîchage par exemple. De même, les baux ruraux ou emphytéotiques peuvent apparaître contraignants pour le propriétaire public comme pour l'exploitant locataire. Aussi, il pourrait être intéressant de mener une réflexion à ce sujet.

Méthode : Solliciter le Cerf pour une démarche test ou étude juridique.

Coût estimé en cas d'expertise extérieure : 20 000,00 €

Étude Territoire de Nature Singulière - coteaux du Grand Clermont

Les réflexions du Conseil de Développement du Grand Clermont ont fait émerger le concept de « Territoire de nature singulière », qui vise à valoriser l'écrin vert dans lequel se trouve « enchâssée » la ville et qui lui confère une identité tout à fait spécifique ; un atout de premier rang au regard de l'environnement de proximité dégradé et saturé des autres métropoles françaises. De ce point de vue, les coteaux ouest du Grand Clermont forment un ensemble remarquable tant d'un point de vue paysager, patrimonial, écologique, qu'archéologique.

Néanmoins, la disparition progressive d'activités agricoles (cultures, arboriculture, vignes, pastoralisme...) laisse progressivement place à un enrichissement qui, déjà, dans certains secteurs limite l'accès au site et réduit fortement les perspectives paysagères. Des actions environnementales d'initiative associative, communale ou intercommunale existent (remise en pâturage, gestion de site, ENS...). Mais leur caractère isolé n'a pas permis jusque-là d'engager un mouvement global de reconquête des coteaux ouest (cultures agricoles, coupure verte, aménités urbaines, pratiques sportives de plein air, valorisation culturelle et historique notamment du site de Gergovie).

L'étude viserait à :

- Établir un état des lieux partagés des enjeux fonciers, environnementaux, agricoles et de loisirs des coteaux pour mieux qualifier l'espace
- Définir une stratégie multithématique ainsi que des secteurs d'intervention prioritaires
- Définir des actions opérationnelles avec une identification préalable des opérateurs, outils et financements mobilisables

Coût estimé à 30 000 à 50 000 €

Mission pouvant en partie être confiée à l'Agence d'urbanisme

ii.11. Appel à projet « Services et design territorial » ou la création de services aux habitants en milieu rural par l'expertise d'usage.

L'ADEFPAT est une association régionale du Sud Massif central, qui a imaginé un projet de coopération Massif Central autour des « Services et design territorial ». Au lieu de les concevoir de A à Z en circuit fermé, au risque d'aboutir à une offre déconnectée des attentes des utilisateurs, l'approche design permet de construire progressivement des services en impliquant les futurs usagers, via un processus d'itération d'essai/erreurs et dans une approche pluridisciplinaire (économie, marketing, gestion, design, sociologie, urbanisme...).

Le Grand Clermont a eu connaissance de l'appel à projet « services et design territorial » par l'ANPP fin novembre et sondé les EPCI. Mond'Arverne, confrontée à un déséquilibre d'offre de services à la population sur sa partie ouest, s'est positionnée pour un projet de services et design territorial sur le clos d'Issac (4 ha, 1600 m² de surface de plancher). Ce projet a retenu l'attention de l'ADEFPAT avec ceux du Conseil Départemental de la Creuse et du PCTE de Figeac.

Coût estimé : 50 000 à 80 000 €

Source de financement : POI Massif central à hauteur de 80%

Co-Portage Grand Clermont – Mond'Arverne ?

L'échéance de dépôt de dossier est fixée à avril 2019.

II.9. Les journées RTPP

L'ANPP, association nationale des Pays/PETR regroupant 260 membres, organise tous les 2 ans, conjointement avec l'un de ses territoires, les Rencontres Techniques des Pays/PETR (RTPP) à destination des techniciens des territoires de projets avec 2 jours de formations et d'échanges sur l'évolution de leurs métiers et missions.

Le Grand Clermont a obtenu l'organisation des RTPP 2019 les 27 et 28 juin prochain. Avec 250 personnes attendues, elles se dérouleront principalement au Polydôme avec également des visites terrain sur l'ensemble du Grand Clermont. Le budget prévisionnel est estimé entre 40 à 50.000 € avec d'ores et déjà des subventions acquises de l'ANPP (10.000 €) et de Clermont Auvergne Métropole (6.300 €). D'autres subventions seront sollicitées et les recettes d'inscription des participants permettront de limiter l'autofinancement du Grand Clermont.

À Clermont-Ferrand, mardi 19 février 2019.

**Dominique ADENOT,
Président.**

